

Vaccin contre le virus du papillome humain (VPH)

PRÉVENTION DES MALADIES TRANSMISSIBLES

Qu'est-ce que le virus du papillome humain (VPH)?

Le virus du papillome humain (VPH) est un virus qui peut infecter plusieurs parties du corps tant des hommes que des femmes. Il existe plus de 100 types différents de VPH. Certains types de VPH entraînent un faible risque, tandis que d'autres sont à risque élevé.

- Certains types de VPH à faible risque peuvent causer des verrues qui sont généralement inoffensives, notamment les verrues dermatologiques courantes et les verrues plantaires (sur la plante des pieds).
- D'autres types de VPH à faible risque peuvent causer des verrues génitales. Les verrues génitales sont des excroissances ou bosses simples ou multiples, qui ressemblent à de petits choux-fleurs.
- Il existe quinze types connus de VPH à risque élevé qui peuvent causer des lésions précancéreuses et le cancer du col utérin; ils peuvent également entraîner des cancers oraux et anaux.
- Les infections à VPH peuvent survenir sans symptômes. Les personnes infectées peuvent donc facilement transmettre le virus à d'autres sans le savoir.
- Il est possible d'être infecté par plus d'un type de VPH à la fois.
- Si la plupart des infections à VPH disparaissent sans traitement, d'autres persistent et peuvent provoquer le cancer.

Comment le VPH génital est-il transmis?

- Certains types de VPH peuvent être transmis par contact sexuel avec une personne déjà infectée.
- Le contact sexuel comprend le contact (de la peau d'une personne à la peau d'une autre) avec le vagin, la vulve (la partie externe des organes génitaux de la femme), le pénis, le scrotum ou l'anus.
- Toute personne ayant eu des contacts sexuels peut contracter le virus.

Le VPH transmis sexuellement est-il courant?

On estime que le VPH est l'une des infections transmises sexuellement (ITS) les plus courantes au Canada et dans le monde.

- La plupart des personnes qui sont actives sexuellement auront au moins une infection à VPH au cours de leur vie.
- Les personnes à la fin de l'adolescence et au début de la vingtaine sont dans les groupes d'âges les plus souvent infectés par le VPH.

Comment peut-on réduire le risque de contracter le VPH et le cancer du col utérin?

- La seule façon d'éviter complètement les infections à VPH est de n'avoir aucun contact sexuel.
- Reportez l'activité sexuelle à plus tard. La paroi du système reproducteur des jeunes adolescentes n'est pas complètement développée, ce qui facilite l'infection par le VPH.

- Faites-vous immuniser avec le vaccin contre le VPH pour réduire les risques d'infection, de lésions précancéreuses et de cancer du col utérin.
- Maintenez et améliorez votre état de santé global et votre capacité à combattre les maladies. Des habitudes de vie saine comprennent : ne pas fumer, s'alimenter sainement, faire beaucoup d'exercice et se reposer.
- Lorsque votre corps sera développé et que vous faites le choix d'être sexuellement actif, nous vous recommandons de voir un médecin de façon régulière afin de détecter tout changement dans votre corps avant que ne se développe un cancer.

Quel rapport y a-t-il entre le VPH et le cancer du col utérin?

Le VPH peut causer des changements au niveau des cellules du col utérin (dysplasie). Si ces changements durent et ne sont pas traités, avec le temps, ils peuvent se transformer progressivement en cancer du col utérin.

Environ 1 350 Canadiennes reçoivent un diagnostic de cancer du col utérin chaque année; 400 d'entre elles meurent de cette maladie annuellement. Au Manitoba, environ 45 femmes par an reçoivent un diagnostic de cancer du col utérin et environ 15 décès sont rapportés chaque année.

Réduire l'incidence d'infections à VPH à risque élevé devrait réduire le nombre d'exams pelviens de rappel pour les femmes qui présentent des lésions précancéreuses au niveau du col utérin.

Qu'est-ce qu'un vaccin?

Les vaccins sont des immunisations. Ils aident le système immunitaire à reconnaître les microbes qui causent les maladies et à lutter contre eux.

Au Manitoba, toutes les immunisations sont volontaires.

Qu'est-ce que le vaccin contre le VPH et à quel point est-il efficace?

Les vaccins contre le VPH sont en cours de développement depuis de nombreuses années. Lorsque ce vaccin est administré avant l'exposition au VPH, il est très efficace pour prévenir l'infection par deux types de VPH à risque élevé. Ces types de virus à risque élevé (le type 16 et le type 18) sont à l'origine d'environ 70 pour cent des cancers du col utérin. Le vaccin protège également contre deux types de VPH à faible risque (le type 6 et le type 11), qui causent environ 90 pour cent des verrues génitales.

Le vaccin contre le VPH est-il sûr?

- Oui, on considère que le vaccin est sûr, mais comme avec tous les vaccins, des effets indésirables peuvent survenir.
- Santé Canada a effectué un examen scientifique de la qualité, de la sécurité et de l'efficacité du vaccin et a approuvé son utilisation. Quand un vaccin est employé, Santé Canada et l'Agence canadienne de la santé publique continuent de surveiller son utilisation.
- Le Comité consultatif national de l'immunisation recommande l'utilisation de ce vaccin. Le comité s'appuie sur le fait que le bienfait potentiel l'emporte de beaucoup sur le préjudice potentiel.
- Parce que le vaccin ne contient pas de virus vivant, il ne peut pas transmettre le VPH.
- Le vaccin ne contient pas de thimérosal (un agent de conservation) ni d'antibiotique.

Pourquoi le vaccin contre le VPH est-il recommandé?

L'objectif du programme d'immunisation est de réduire les risques de cancer du col utérin et de lésions précancéreuses chez les femmes.

Qui devrait recevoir le vaccin?

- Le Comité consultatif national de l'immunisation recommande la vaccination de toutes les femmes âgées de neuf à 26 ans.
- Le vaccin est le plus efficace lorsqu'il est administré aux jeunes femmes avant leurs premières relations sexuelles.
- Le vaccin n'est pas aussi efficace chez les femmes qui ont déjà été exposées au virus.

Qui est admissible à recevoir le vaccin sans frais au Manitoba?

- À partir de l'année scolaire 2008-2009, le vaccin sera offert à toutes les filles qui commencent la sixième année.
- Ce programme de vaccination volontaire continuera d'être offert chaque année aux filles de sixième année dont les parents/subrogés légaux consentent que leur fille reçoive le vaccin.

Chez qui le vaccin n'est-il pas recommandé?

- Femmes de moins de neuf ans ou de plus de 26 ans.
- Personnes allergiques à la levure ou à tout ingrédient figurant sur l'emballage du vaccin.
- Femmes enceintes.
- Hommes (le vaccin n'est pas actuellement homologué ni recommandé chez les hommes, mais des études sont en cours pour évaluer cette option pour l'avenir).

Comment le vaccin contre le VPH est-il administré?

Le vaccin est administré par injection. Une piqûre est faite dans le muscle du bras.

Combien de doses sont requises?

Le vaccin est administré en trois doses réparties sur plusieurs mois pendant l'année scolaire. Pour que le vaccin soit le plus efficace, les trois doses doivent être administrées à l'intérieur d'une période d'un an.

Faut-il aussi des doses de rappel?

Jusqu'à présent, des doses de rappels ne sont pas recommandées. Toute recommandation future sera appuyée par des preuves scientifiques.

Le vaccin peut-il être administré en même temps que d'autres vaccins?

Oui. Le vaccin peut être administré en même temps que la plupart des autres vaccins. Lorsque deux vaccins sont donnés en même temps, chaque injection est faite dans un bras différent.

Quels sont les effets secondaires possibles du vaccin?

Les effets secondaires les plus couramment rapportés avec le vaccin sont :

- la douleur, l'enflure, la démangeaison et la rougeur au site de l'injection;
- de la fièvre, des nausées, des étourdissements, des maux de tête et des vomissements.

Que faut-il faire si des effets secondaires se manifestent?

- Vous pouvez administrer de l'acétaminophen (Tylenol® ou Tempra®) en présence de fièvre. On ne doit **jamais** donner d'acide acétylsalicylique (AAS ou aspirine) à un enfant.
- Appliquer une compresse froide sur le site de l'injection peut réduire l'enflure et la douleur.
- Si d'autres symptômes persistent, communiquez avec votre fournisseur de soins de santé (infirmière ou médecin).

Quels sont les effets secondaires rares du vaccin?

Comme pour tout vaccin ou médicament, une réaction allergique grave (anaphylactique) qui crée un danger de mort peut survenir, notamment :

- des difficultés respiratoires,
- une respiration sifflante (bronchospasme),
- de l'urticaire ou une éruption cutanée.

Comme pour les autres vaccins, les effets secondaires qui ont été observés après la vaccination comprennent :

- enflure des glandes (cou, aisselles ou aine),
- syndrome de Guillain-Barré, une forme rare de paralysie généralement temporaire. Cet effet secondaire a été rapporté mais un lien confirmé avec le vaccin n'a pas été établi.

Rapportez tout effet secondaire grave ou inhabituel à votre médecin ou à une infirmière de la santé publique. Les réactions rares se produisant après l'administration d'un vaccin sont consignées et analysées au Manitoba et à travers le Canada.

Le vaccin ne protège pas contre tous les types de VPH qui causent le cancer du col utérin; les femmes qui reçoivent le vaccin et deviennent sexuellement actives doivent donc subir un test de Pap au moins une fois par deux ans.

Ressources recommandées

1. Santé Manitoba, site Web de la Direction de la prévention des maladies transmissibles
www.gov.mb.ca/health/hpv/index.fr.htm
2. Agence de la santé publique du Canada
 - a. *Votre santé et vous - VPH*
www.hc-sc.gc.ca/hl-vs/iyh-vsv/diseases-maladies/hpv-vph-fra.php#vac
 - b. *Ce qu'il faut savoir sur le VPH*
www.phac-aspc.gc.ca/std-mts/hpv-vph/hpv-vph-qaqr_f.html
3. Programme manitobain de dépistage du cancer du col utérin
www.cancercare.mb.ca/home/patients_and_family/prevention_and_screening/french/

Les données relatives aux vaccins que vous et vos enfants recevez peuvent être enregistrées dans le système manitobain de traitement des données pour le contrôle de l'immunisation (Manitoba Immunization Monitoring System ou MIMS). Cette base de données informatisée permet à votre médecin de famille, à votre pédiatre ou à l'infirmière de la santé publique de savoir quelles injections vous ou votre enfant avez reçues ou devez recevoir. Les données contenues dans le MIMS peuvent servir à produire des dossiers de vaccination ou à vous avertir, ou avertir votre médecin, lorsqu'un membre de la famille a manqué une vaccination. Santé et Vie saine Manitoba peut utiliser ces renseignements dans le but d'évaluer l'efficacité de différents vaccins dans une perspective de prévention.

Si vous avez besoin de renseignements concernant les vaccins que vous ou vos enfants avez reçus, veuillez vous adresser à votre médecin de famille, à un bureau de la santé publique ou à un poste de soins infirmiers de votre région.

Pour en savoir plus

Communiquez avec votre médecin, une infirmière de la santé publique, ou appelez Health Links-Info Santé à Winnipeg au 788-8200; sans frais ailleurs au Manitoba 1-888-315-9257.

Tampon du bureau local de la santé publique